

## INFO PRESTATAIRES

Le nouveau Classement pour les hébergements touristiques marchands  
Les nouvelles normes de classement découlent de La loi sur le développement et la modernisation des services touristiques.

Elles concernent les hôtels de tourisme, les campings, les parcs résidentiels de loisirs (régime hôtelier), les résidences de tourisme, les villages de vacances, Les meublés de tourisme (locations saisonnières) les villages résidentiels de tourisme

Elles visent 3 objectifs :

-Améliorer la qualité de notre offre d'hébergement grâce à un classement plus exigeant introduisant des critères de qualité de service et des visites de contrôle tous les 5 ans.

-Redonner du sens aux étoiles en proposant des repères plus fiables aux clientèles touristiques nationales et internationales

-Permettre à la destination France d'être plus compétitive sur la scène internationale en créant notamment une 5 ème étoile distinction pratiquée dans les autres destinations touristiques.

Les principes

Un classement volontaire valable 5 ans délivré par le Préfet du Département

Une visite d'inspection effectuée par un cabinet de contrôle accrédité par la cofrac

Liste disponible sur [www.classement.atout-France.fr](http://www.classement.atout-France.fr)

Un classement de 1\* à 5\* pour tous les hébergements ( à l'exception des villages résidentiels de tourisme)

Un nouveau tableau de classement fonctionnant selon un système à points avec des critères obligatoires à la carte

Une publication des établissements classés sur le site internet de ATOUT France

Bon à savoir

- La visite de contrôle est valable 3 mois
- À partir du 23 Juillet 2012 si les structures visées ne passent pas au nouveau classement elles ne pourront pas communiquer sur les étoiles.
- Les CCI ou syndicats professionnels proposent des auto diagnostics
- Les prix des audits sont libres toutefois certains syndicats professionnels ont négociés des fourchettes de prix.
- Pour tout savoir sur la procédure de classement en 4 étapes consulter le site [www.classement.atout-France.fr](http://www.classement.atout-France.fr)

FEDERATION REGIONALE DES OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS  
D'INITIATIVE

LANGUEDOC ROUSSILLON

ANDORRE 960 AVENUE JEAN MERMOZ 34 000 Montpellier

Tél : 04 67 99 96 74 Fax : 04 67 69 31 56 [frotsilr@wanadoo.fr](mailto:frotsilr@wanadoo.fr)

Les nouveaux classements : 8 Réunions en Région pour en parler

La CRCI en partenariat avec ATOUT France et OSEO organise des 1/2 journées de rencontre sur les nouveaux classements des HOTELS CAMPINGS RESIDENCES DE TOURISME VILLAGES VACANCES.

Dates et inscriptions sur [www.languedoc-roussillon.cci.fr](http://www.languedoc-roussillon.cci.fr)